

École
nationale
des
chartes

Compte financier MMXIV



ÉDITORIAL

J'ai plaisir, une nouvelle fois, à vous présenter ici les comptes annuels de l'École nationale des chartes. Ce rapport est l'occasion de faire le point sur la situation patrimoniale et le résultat de la gestion de l'année écoulée.

Les comptes de l'exercice 2014 affichent un déficit de 389 k€ en légère dégradation par rapport à 2013 (- 350 k€). Alors que le déficit de l'année passée s'expliquait par des opérations exceptionnelles, celui de cette année est essentiellement imputable à la gestion courante et notamment celle du CTHS.

L'École a vécu cette année un fait particulièrement marquant : le déménagement de son siège du site historique de la Sorbonne pour le 65 rue de Richelieu près de Palais-Royal. Les coûts de cette opération, qu'ils soient liés au déménagement lui-même ou à l'équipement des nouveaux locaux, ont logiquement impacté les comptes 2014. Financés en grande partie par l'État, ceux-ci n'ont cependant pas déséquilibré le résultat.

En dépit de ce déficit 2014 significatif, l'équilibre financier de l'École reste solide. Le fond de roulement s'établit à 201 jours de fonctionnement. Et même dans l'hypothèse où l'École aurait accédé cette année aux responsabilités et compétences élargies, il resterait, à 64 jours, bien au-delà des seuils de prudence (*).

Par ailleurs, l'année 2014 clôt un important chantier de fiabilisation des comptes. Entrepris en 2012, ce travail s'est achevé en 2014 par la fiabilisation du haut de bilan. Il a consisté, cette année, à inventorier l'ensemble des biens meubles de l'École et à régulariser, dans les comptes, les inscriptions liées au parc immobilier et aux travaux. Ce travail a aussi été l'occasion de fiabiliser le passif au travers des financements reçus de tiers (subventions).

La ligne directrice de toutes ces actions, depuis 2012, est la qualité comptable. Bien que nos comptes ne soient pas soumis à la certification d'un commissaire aux comptes, nous pouvons aujourd'hui affirmer que l'École dispose d'états financiers sincères et conformes aux règles et principes comptables en vigueur. Ils reflètent désormais fidèlement la réalité économique de l'École et de ses composantes. C'est une avancée particulièrement notable dont je me réjouis.

2015 sera l'année de la consolidation de ces bonnes pratiques et devrait être la première année sans changement de méthode, ce qui rendra les états financiers encore plus lisibles.

Je souhaite à notre École tout le rayonnement qu'elle mérite dans ses missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain
Agent comptable

(*) Le seuil communément admis pour les établissements n'ayant pas accédé aux RCE est de 60 jours et de 30 jours, pour les autres établissements.

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	7
1.1. Les résultats de l'exercice	7
1.2. La capacité d'autofinancement	8
1.1. Le tableau de financement et le fonds de roulement	9
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	13
2.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	13
2.2. Principes et méthodes d'évaluation	19
2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	20
2.2.2. Subventions d'investissement	23
2.2.3. Stocks	24
2.2.4. Créances	24
2.2.5. Valeurs mobilières de placement	24
2.2.6. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	25
3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	29
3.1. Actif	29
3.1.1. Actif immobilisé : note ❶	30
3.1.2. Stocks : note ❷	32
3.1.3. Créances : note ❸	33
3.1.4. Trésorerie : note ❹	33
3.1.5. Charges constatées d'avance : note ❺	33
3.2. Passif	35
3.2.1. Capitaux propres : note ❻	36
3.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	38
3.2.3. Dettes : note ❽	38
3.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	39
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	41
4.1. Produits	41
4.1.1. Produits d'exploitation : note ❶	42
4.1.2. Produits exceptionnels : note ❷	46
4.2. Charges	47
4.2.1. Charges d'exploitation : note ❸	49
4.2.2. Charges exceptionnelles : note ❹	50



1. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

L'exécution budgétaire retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice au regard des autorisations de crédits prévues au budget.

1.1. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2014 (BP + DBM)	RÉALISATION 2014 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
Montant net des produits	3 690 090,00	4 350 755,14	118%
Montant net des charges	3 631 977,00	4 739 279,55	130%
<i>Enveloppe «Fonctionnement hors masse salariale»</i>	<i>2 184 381,00</i>	<i>3 401 357,28</i>	<i>156%</i>
<i>Enveloppe «Masse salariale»</i>	<i>1 447 596,00</i>	<i>1 337 922,27</i>	<i>92%</i>
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	58 113,00	- 388 524,41	
Montant net des recettes d'investissement	0,00	596 780,07	
Montant net des dépenses d'investissement	796 454,00	716 991,63	90%
SOLDE D'EXÉCUTION EN INVESTISSEMENT	- 796 454,00	- 120 211,56	
SOLDE GLOBAL D'EXÉCUTION	- 738 341,00	- 508 735,97	

L'exercice budgétaire 2014 présente un résultat déficitaire de - 389 k€ en fonctionnement et un déficit de - 120 k€ en investissement. Le solde global d'exécution est négatif : - 509 k€.

Les dépenses ont été exécutées dans le respect des crédits budgétaires pour les deux enveloppes «Masse salariale» et «Investissement» comme en témoignent les taux d'exécution inférieurs à 100%.

En revanche, en ce qui concerne l'enveloppe «Fonctionnement hors masse salariale», le taux d'exécution en dépense s'élève à 156 %. Cela signifie que ces dépenses ont été exécutées au-delà des inscriptions budgétaires qui présentent pourtant un caractère limitatif.

Une analyse plus fine de l'exécution en dépenses de cette enveloppe permet de mettre en évidence que le dépassement est la conséquence exclusive de la comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions dont les crédits présentent, par exception, un caractère évaluatif (Instruction DGFIP n° 10-032-Mg3 du 21 décembre 2010, page 267 § 2.7.2.1).

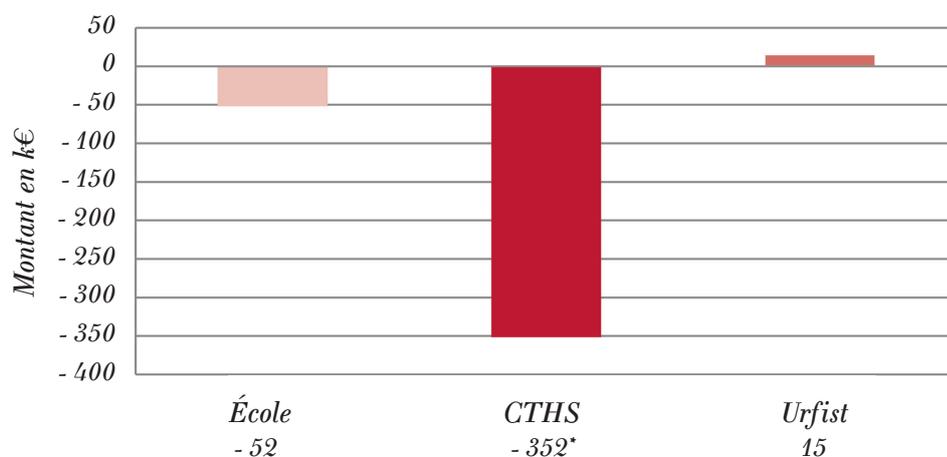
MONTANTS EN €	PRÉVISION 2014 (BP + DBM)	RÉALISATION 2014 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
<i>Enveloppe «Fonctionnement hors masse salariale»</i>	<i>2 184 381,00</i>	<i>3 401 357,28</i>	<i>156 %</i>
<i>«Dotations aux amortissements et provisions»</i>	<i>- 94 000,00</i>	<i>- 1 584 278,15</i>	
MONTANT DES CHARGES HORS DAP	2 090 381,00	1 817 079,13	87 %

Hors comptabilisation des dotations aux amortissements et provisions, le taux d'exécution de cette enveloppe est ramené à 87 %.

Le résultat s'établit pour chaque composante de la façon suivante :

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2014 (BP + 4 DBM)	RÉALISATION 2014 (COMPTE FINANCIER)
École (services centraux)	220 362,00	- 51 533,42
CTHS	- 146 249,00	- 351 536,24
Urfist	- 16 000,00	14 545,25
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	58 113,00	- 388 524,41

Résultat 2014 par composantes



(*) dont 136 k€ de dotations aux amortissements et dépréciations

1.2. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Montants en k€

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2014	
Total des produits de la section de fonctionnement	4 351
Total des charges de la section de fonctionnement	- 4739
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 389
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 586
- Reprises sur provisions et amortissements	- 1 499
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	0
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	- 301

1.3. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer le mode de financement de l'exercice écoulé, soit par les ressources dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par les subventions d'investissement reçues ou par le fonds de roulement.

EMPLOIS	κ€	RESSOURCES	κ€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	- 301
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	717	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres:	
Réduction des capitaux propres (*)		Subventions d'investissement	597
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	717	TOTAL DES RESSOURCES	295
Variation du fonds de roulement (ressource nette)		Variation du fonds de roulement (emploi net)	422

Les investissements de l'exercice (717 k€) ont été financés pour près de 600 k€ par financement externe (État).

Compte tenu d'une insuffisance d'autofinancement de 301 k€, l'équilibre s'est réalisé en prélevant 422 k€ sur le fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN κ€	31/12/2013	31/12/2014
Financements État non rattachés à des actifs déterminés	3	
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	83	19 332
Réserves	2 009	962
Report à nouveau	- 239	
Résultat de l'exercice	- 350	- 388
Financements non rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)	8	
Financements nets rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)	124	
Dettes financières	0	0
Amortissements et dépréciations	3 362	1 652
Provisions pour risques et charges	14	16
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	5 014	21 574
Actif immobilisé brut :	- 2 834	- 19 815
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	- 2 834	- 19 815
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES - EMPLOIS DURABLES) =	2 180	1 759
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =		- 422

Au 31 décembre 2014, le fonds de roulement représente 201 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 270 jours, l'année passée, à périmètre constant.

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État de 6,75 M€, son fonds de roulement passerait de 201 à 64 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 907 k€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 104 jours de fonctionnement hors charges non décaissables.



2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-119 du Code de l'éducation).

2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement.

L'École est régie par le décret n° 87-832 du 8 octobre 1987. Aux termes de l'article 3 de ce décret, « L'École nationale des chartes a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques. »

Par ailleurs, le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) créé en 1834 a été rattaché à l'École nationale des chartes par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché.

Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École nationale des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique.

L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Une structure budgétaire unifiée en 2012

Contrairement à ce qui se passait jusqu'alors, l'École a adopté en 2012 un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, le compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

L'École nationale des chartes n'est pas concernée de plein droit par la loi « Libertés et responsabilités des universités ». En tant que grand établissement au sens de l'article L717-1 du Code de l'éducation, elle peut cependant bénéficier sur option de ces dispositions en demandant à accéder aux responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

L'École ne bénéficie pas à ce jour de ces compétences élargies.

Ses comptes ne sont donc pas soumis obligatoirement à certification par un commissaire aux comptes.

La rémunération de ses personnels titulaires reste de plus, à la charge directe du budget de l'État. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de service.

Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'École a manifesté en 2014 le souhait de quitter le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) héSam (hautes études-Sorbonne-arts et métiers) dont elle était l'un des membres fondateurs pour rejoindre la communauté d'universités et d'établissements (Comue) Paris Sciences et Lettres (PSL).

L'ENC est par ailleurs membre fondateur du Campus Condorcet et membre associé du Pres Sorbonne Universités.

Créé en 2010, le Pres héSam (Hautes études Sorbonne arts et métiers) est devenu en décembre 2013, «héSam Université», en optant pour le statut de communauté d'universités et établissements (Comue) en application de l'article 117 de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 (loi dite Fioraso).

héSam est porteur du projet « Paris Nouveaux Mondes » retenu comme « Initiative d'excellence » (Idex) dans le cadre des investissements d'avenir financés par le grand emprunt lancé par l'État en 2010.

PSL regroupe 20 établissements et a été sélectionné en 2011 pour mettre en œuvre l'Idex PSL.

Établissement public de coopération scientifique (EPCS), Campus Condorcet a succédé à la Fondation de coopération scientifique (FCS) qui avait piloté le projet de décembre 2009 jusqu'en 2012. Campus Condorcet s'inscrit dans le cadre du Plan Campus mené par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Financé en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010, Campus Condorcet est actuellement en cours de construction au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Il a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales.

Créé en 2010, le Pres Sorbonne Universités est lauréat de l'appel à projets « Initiative d'excellence ». Il porte d'Idex « Super ».

Des changements d'implantations géographiques

L'ensemble des services est concerné mais à des échéances différentes.

Début octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2^{ème}).

La bibliothèque reste à ce jour installée en Sorbonne ; elle déménagera fin 2015 pour rejoindre le quadrilatère Richelieu sur l'ancien site de la Bibliothèque nationale de France (Paris 2^{ème}) au 58 de la rue de Richelieu.

Les équipes de recherche ainsi que le CTHS (actuellement à Vanves, Hauts de Seine) s'installeront en 2017 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Ces déménagements font l'objet d'un financement spécifique de l'État.

Un important travail de fiabilisation du haut de bilan mené en 2014

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a décidé de mener en 2014 une opération de fiabilisation du haut de son bilan.

Cette opération a consisté à :

- Comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour exercer ses missions,
- Procéder à un inventaire de ses biens meubles et de ses logiciels,
- Sortir du bilan les financements externes non rattachés à des actifs inscrits.

Cet travail a été mené à la faveur du changement de système d'information le 1er janvier 2014 et du déménagement des services centraux de l'École, rue de Richelieu.

L'intégration du parc immobilier dans les comptes de l'École

L'intégration a porté sur les bâtiments du 65 rue de Richelieu et du 17 rue des Bernardins.

65 rue de Richelieu

Entièrement restructuré et rénové, ce bâtiment de 2 400 m² accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014.

Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, il a été mis à la disposition de l'École par l'État pour une durée de 15 ans.

En assurant l'entretien du bâtiment en vertu des obligations qui lui sont confiées par la convention, l'École nationale des chartes contrôle le bâtiment au sens du règlement n°2004-06 du Comité de la réglementation comptable relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. De plus, en l'occupant, elle en attend un potentiel de services et des avantages économiques au regard de ses missions de service public.

Satisfaisant à ces deux critères, l'ensemble immobilier a été comptabilisé à l'actif du bilan de l'École même si cette dernière n'en est pas juridiquement propriétaire.

La valeur retenue est la valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 17,5 M€ dont 30 % au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 18 novembre 2014.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

Pour plus d'informations se reporter au § 2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.

17 rue des Bernardins

Ces locaux étaient jusqu'alors inscrits dans les comptes de la Bibliothèque nationale de France bien que l'École nationale des chartes y héberge l'Urfist depuis 1983.

En les occupant aux fins d'exercer ses missions de service public et en en assurant de plus l'entretien, l'École les contrôle au sens du règlement n°2004-06 du Comité de la réglementation comptable. Ainsi, ces locaux doivent être comptabilisés dans les comptes de l'École même si cette dernière n'en est juridiquement pas propriétaire.

Cette situation a été régularisée en 2014 en inscrivant ce bâtiment à l'actif de l'École concomitamment à sa sortie du patrimoine comptable de la BNF.

Cette inscription s'est faite pour une valeur vénale de 1,350 M€ évaluée au 31 décembre 2014 (dont 360 k€ au titre du terrain) conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

Pour plus d'informations se reporter au § 2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.

Sortie des travaux

Les locaux du 17 rue des Bernardins ayant été inscrits à leur valeur vénale évaluée au 31 décembre 2014, les travaux antérieurs à cette date ont été sortis de l'actif à la clôture.

Compte tenu du déménagement de l'École vers la rue de Richelieu, les travaux comptabilisés sur le site Sorbonne ont également été sortis de l'actif y compris ceux de la Bibliothèque bien que cette dernière reste hébergée en Sorbonne. Etant donné l'impossibilité d'identifier comptablement les travaux qui lui sont précisément rattachables et l'imminence de son déménagement, il a été décidé de sortir l'intégralité des travaux sans attendre le départ de la bibliothèque prévu en 2015.

L'impact comptable est le suivant :

κ€	ÉCOLE	CTHS	URFIST	TOTAL
Travaux sortis	859	0	113	972
Amortissements sortis	1 261			1 261

L'opération a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

L'inventaire physique des biens meubles et des logiciels

L'inventaire a porté sur l'ensemble des biens meubles corporels (matériels et mobiliers) et des logiciels détenus par les différents services de l'École : services centraux, CTHS et Urfist.

Il a consisté à rapprocher les biens inscrits en comptabilité selon les états financiers établis au 31/12/2013 de ceux physiquement présents dans les services.

L'opération a conduit à distinguer quatre catégories de biens :

- Biens en comptabilité mais absents physiquement,
- Biens rapprochés mais entièrement amortis,
- Biens rapprochés non entièrement amortis,
- Biens présents physiquement mais pas en comptabilité.

Les deux premières catégories ont été sorties de l'actif. Les biens rapprochés non entièrement amortis ont été maintenus et leurs amortissements recalculés rétrospectivement selon les cadences adoptées en conseil d'administration du 3 octobre 2014. La quatrième catégorie a donné lieu à une inscription en comptabilité.

Résultats en valeur :

VALEURS BRUTES k€	ÉCOLE	CTHS	URFIST	TOTAL EN k€	TOTAL EN %
Biens sortis	1 153	232	299	1 685	87%
Biens maintenus	129	13	24	166	9%
Biens intégrés	84	-	-	84	4%
TOTAL	1 367	245	323	1 935	100%

Résultats en nombre :

NOMBRE DE LIGNES	ÉCOLE	CTHS	URFIST	TOTAL	TOTAL EN %
Biens sortis	79	42	16	137	70%
Biens maintenus	38	6	9	53	27%
Biens intégrés	4	-	-	4	3%
TOTAL	121	48	25	194	100%

Synthèse des impacts :

VALEURS EN k€	C/ 20	C/ 21	C/ 28	TOTAL
École	- 27	- 1 043	- 64	- 1 133
CTHS	- 87	- 145	- 7	- 239
Urfist		- 299	- 11	- 309
Non détaillé			+ 716	+ 716
TOTAL	- 114	- 1 487	+ 635	- 965

L'opération a eu un impact global sur les capitaux propres de - 965 k€.

La fiabilisation des financements externes

Les financements externes de l'actif ont été passés en revue. En présence d'une documentation des opérations très parcellaire, il n'a pas été possible d'identifier leur source mais en tout état de cause, il est établi qu'ils ne correspondent à aucun actif maintenu en comptabilité après l'inventaire.

Il a été décidé de sortir du passif l'ensemble de ces financements en contrepartie des réserves.

L'impact est le suivant :

K€	École	CTHS	URFIST	TOTAL
Financements sortis	- 218	0	0	- 218

Apurement exceptionnel en 2013 d'opérations anciennes non soldées

À la clôture 2013, l'examen des comptes de L'École faisait apparaître de nombreuses opérations non apurées au titre des exercices 2006 à 2009.

Ces opérations prenaient des formes diverses :

- créances non soldées,
- dettes non soldées,
- recouvrements non lettrés avec les créances,
- paiements émis non lettrés avec les dettes.

En l'absence d'information permettant de lettrer ces opérations et compte tenu de la prescription quadriennale, le Conseil d'administration a décidé le 8 novembre 2013 d'apurer à titre exceptionnel ces opérations en les admettant en non-valeur.

L'apurement s'est traduit par le reclassement en charge d'une part, des créances non soldées et des paiements émis non lettrés, et en produit d'autre part, des dettes et des recouvrements non lettrés.

Cette opération exceptionnelle a eu pour effet de gonfler de façon très significative le montant des charges et des produits du compte de résultat pour un effet en solde qui se « limite » à 140 k€.

K€	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	CHARGE NETTE
École	676	579	97
CTHS	768	725	43
TOTAL ENC	1 444	1 304	140

Cette opération significative et exceptionnelle retracée dans les comptes 2013 doit être naturellement prise en compte lors de la comparaison entre les exercices 2014 et 2013.

Raccourcissement du délai de reddition des comptes

Le nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012) fixe désormais la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour de février.

A titre transitoire, les comptes financiers des exercices 2012 à 2014 peuvent être soumis à l'organe délibérant jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

En réunissant son conseil d'administration le 26 mars 2015 pour adopter ses comptes 2014, l'École se rapproche progressivement de cette échéance.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École a déployé le 1^{er} janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium Jefyco.

Elle utilisait jusqu'en 2013 le logiciel de gestion budgétaire et comptable édité par la société GFI Progiciels, ex JVS Adix.

2.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'École est soumise aux nouveaux articles R719-113 à R719-180 du Code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies.

Ces articles résultent de la transposition du décret n°94-39 abrogé en 2013 et auquel était soumise l'École. Ils intègrent les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'École applique par ailleurs la réglementation budgétaire, financière et comptable applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel codifiée par l'instruction n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010 de la Direction générale des Finances publiques, dite plus communément instruction M9-3.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux,
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d’enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d’affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible.
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l’édition. Le chiffre d’affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu’il n’est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c’est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l’une ou l’autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Corrections d’erreurs

Les retraitements liés aux corrections d’erreurs et/ou régularisations sur exercices clos sont comptabilisés via les comptes de capitaux propres et sont donc exclus du résultat de l’exercice.

Ces opérations sont conformes à l’avis n° 2012–05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le référentiel M9-3 de la Direction générale des Finances publiques.

2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d’acquisition. Ce coût est constitué du prix d’achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d’amortissement propre à chaque catégorie d’immobilisations a été adopté par le Conseil d’administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d’utilisation spécifique d’un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l’actif sauf s’il s’agit de l’acquisition d’un lot représentatif d’un premier équipement. Dans ce cas, il n’est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d’amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites.

65 rue de Richelieu, Paris 2^{ème}

Cet ensemble immobilier de 2 400 m² accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne.

Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL €
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 800
TOTAL		12 250 000

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

La Sorbonne, Paris 5^{ème}

Siège historique de l'École, la Sorbonne n'héberge plus que la bibliothèque depuis le déménagement des services centraux vers le site Richelieu.

Les locaux occupés ne sont pas inscrits à l'actif et ne le seront pas compte tenu du déménagement imminent de la bibliothèque.

En effet, ce service devrait rejoindre en 2015 ou selon toute vraisemblance, au tout début 2016, le quadrilatère Richelieu ancien siège de la Bibliothèque de France (BNF).

Vanves (Hauts-de-Seine)

Mis à la disposition du CTHS par le Centre national d'enseignement à distance (Cned), ces locaux ne sont pas inscrits à l'actif à défaut de connaître précisément leur statut juridique. Celui-ci est actuellement à l'étude.

17 rue des Bernardins, Paris 5^{ème}

Ces locaux sont occupés par l'Urfist depuis 1983 en vertu d'une convention signée avec la BNF.

Bien que contrôlés de ce fait par l'École des chartes, ces locaux, propriété de l'État, étaient inscrits à l'actif de la BNF qui n'en était que l'affectataire.

Cette situation a été régularisée à la clôture 2014 en transférant cet actif dans les comptes de l'École. La régularisation a également porté sur le cadre juridique en donnant lieu à la signature d'une convention d'utilisation entre l'État et l'École.

Ces locaux d'une superficie de 236 m² ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 k€ dont 360 k€ au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'Urfist sur le campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

La date de comptabilisation de la valeur d'entrée du bâtiment est fixée au 31 décembre 2014 date de valeur de l'évaluation faite par France domaine et date d'effet de la convention d'utilisation. L'amortissement de ce bâtiment ne débutera ainsi que le 1^{er} janvier 2015.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

Travaux et agencements

Les travaux et agencements du site Sorbonne et de la rue des Bernardins ont été sortis de l'actif. Pour plus d'informations, se reporter au § 2.1. « Un important travail de fiabilisation du haut de bilan mené en 2014 > l'intégration du parc immobilier dans les comptes de l'École > Sortie des travaux ».

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif à deux exceptions près :

- Les ordinateurs (unités centrales hors tablettes) qui sont comptabilisés à l'actif quelle que soit leur valeur unitaire,
- Les lots de matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil et constituant un premier équipement ou son renouvellement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité. Les résultats de cet inventaire sont détaillés au § 2.1. « Un important travail de fiabilisation du haut de bilan mené en 2014 > l'inventaire physique des biens meubles et des logiciels ».

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPTES	INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
	INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS	
c/2151	Installations techniques ou complexes	10
c/2153	Matériel scientifique	10
c/2156	Matériel d'enseignement	5
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
c/2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10
c/2182	Matériel de transport	5
c/2183	Matériel de bureau	5
c/2184	Mobilier de bureau	10
c/2187	Matériel informatique	3
c/2188	Matériels divers	5

2.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre École),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux.

Elle est appliquée à l'ENC depuis le 1^{er} janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 - non rattaché à un actif déterminé
	c/104 - rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 - non rattaché à un actif déterminé
	c/134 - rattaché à un actif déterminé

2.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
— Au 31/12/N :	0 %
— Au 31/12/N+1 :	50 %
— Au 31/12/N+2 :	80 %
— À partir du 31/12/N+3 :	100 %

2.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

2.2.5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées selon la règle du « premier entré, premier sorti ».

En fin d'exercice, leurs valeurs comptables sont comparées aux dernières valeurs de marché connues. Les moins-values latentes donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

2.2.6. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/10^{ème} sur l'exercice suivant.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques. Obligatoires à compter de 2014, ces dispositions ont été anticipées par l'École qui les a appliquées dès 2013.

Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants traditionnellement avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées dans l'exercice et dont le paiement aux enseignants est différé en 2015 ont été recensées à la clôture et ont donné lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE), Leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2014 qui seront indemnisés en 2015 sont quant à eux valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 125 € pour un cadre A, 80 € pour un cadre B et 65 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risques et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2014 non pris au 31/12/2014		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2015	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risques et charges (*)

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2014			2013
			BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 866,02	- 7 879,35	3 986,67	9 335,39
205	Logiciels et droits similaires		11 866,02	- 7 879,35	3 986,67	9 335,39
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			19 791 672,67	- 217 203,22	19 574 469,45	835 952,72
211	Terrains		5 610 000,00	-	5 610 000,00	-
213	Constructions		13 277 464,00	- 87 084,72	13 190 379,28	-
214	Constructions sur sol d'autrui		-	-	-	-
215	Installations techniques, matériels et outillage		10 982,42	- 756,21	10 226,21	7 474,01
216	Collections		84 003,00	-	84 003,00	135 195,24
218	Autres immobilisations corporelles		809 223,25	- 129 362,29	679 860,96	693 283,47
238	Avances et acomptes versés sur commande		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			11 364,94	-	11 364,94	11 364,94
26	Participations et créances rattachées		10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		1 364,94	-	1 364,94	1 364,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		①	19 814 903,63	- 225 082,57	19 589 821,06	856 653,05
STOCKS		②	1 682 802,04	- 1 426 428,51	256 373,53	327 281,83
331	Produits en cours		37 376,00	-	37 376,00	35 097,00
355	Produits finis		1 645 426,04	- 1 426 428,51	218 997,53	292 184,83
CRÉANCES		③	351 769,24	-	351 769,24	499 710,92
409	Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
411	Créances clients et comptes rattachés		277 383,78	-	277 383,78	290 853,22
42 à 47	Autres créances		74 385,46	-	74 385,46	208 857,70
DISPONIBILITÉS		④	906 627,51	-	906 627,51	1 218 477,63
50	Valeurs mobilières de placement		435 761,91	-	435 761,91	435 761,91
51	Banque, établissements financiers et assimilés		470 489,94	-	470 489,94	782 544,72
53-54	Caisse et Régie		375,66	-	375,66	171,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT			2 941 198,79	- 1 426 428,51	1 514 770,28	2 045 470,38
486	Charges constatées d'avance	⑤	16 112,46	-	16 112,46	15 895,00
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			16 112,46	-	16 112,46	15 895,00
TOTAL			22 772 214,88	- 1 651 511,08	21 120 703,80	2 918 018,43

3.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2014 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS 2014	DIMINUTIONS 2014	VALEUR AU 31/12/2014
Logiciels, concessions et droits similaires	208	2	- 198	12
TOTAL	208	2	- 198	12

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS 2014	DIMINUTIONS 2014	VALEUR AU 31/12/2014
Logiciels, concessions et droits similaires	199	3	- 194	8
TOTAL	199	3	- 194	8

Les nouvelles acquisitions 2014 ont concerné l'équipement des nouveaux matériels acquis.

Les sorties 2014 sont consécutives à l'inventaire des biens meubles et des logiciels. Les logiciels inscrits en comptabilité mais non rapprochés de l'inventaire physique ou entièrement amortis au 31 décembre 2013 ont été sortis de l'actif. Cf. § 2.1. « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes > Un important travail de fiabilisation du haut de bilan mené en 2014* »

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2014 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS 2014	DIMINUTIONS 2014	VALEUR AU 31/12/2014
c/211 Terrains		5 610		5 610
c/213 Constructions		13 277		13 277
c/215 Installations techniques, matériel et outillage	41	11	-41	11
c/216 Collections	135	84	-135	84
c/218 Autres immobilisations corporelles	2 439	672	- 2 301	809
TOTAL c/21	2 615	19 654	- 2 477	19 792

Les variations de l'exercice s'expliquent principalement par les opérations de fiabilisation du haut de bilan (inscription du patrimoine immobilier, sortie des travaux et inventaire des biens meubles) mais aussi par de nouvelles acquisitions.

Pour plus de détails, se reporter au § 2.1. «Faits caractéristiques et comparabilité des comptes < un important travail de fiabilisation du haut de bilan mené en 2014 »

L'inscription du patrimoine immobilier a porté sur l'intégration à l'actif du bâtiment du 65 rue de Richelieu et la régularisation de l'inscription des locaux situés 17 rue des Bernardins.

PARC IMMOBILIER (VALEURS BRUTES)	TERRAIN	BÂTI	TOTAL
65 rue de Richelieu	5 250	12 250	17 500
17 rue des Bernardins	360	990	1 350
TOTAL	5 610	13 240	18 850

L'impact de l'inventaire des biens meubles et de la sortie des travaux est le suivant :

ACTIFS INVENTORIÉS (VALEURS BRUTES)	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	TOTAL
c/215 Installations techniques, matériel et outillage	5	- 41	- 36
c/216 Collections	84	- 135	- 51
c/218 Autres immobilisations corporelles		- 2 287	- 2 287
TOTAL	89	- 2 463	- 2 375

Les augmentations représentent la régularisation des biens recensés physiquement mais non-inscrits en comptabilité. Il s'agit principalement de biens reçus à titre non onéreux (mise à disposition de mobilier national par exemple).

Les travaux ainsi que les biens inscrits en comptabilité mais non rapprochés de l'inventaire physique ou entièrement amortis au 31 décembre 2013 ont été sortis de l'actif.

Les acquisitions nouvelles s'élèvent au total à 715 k€. Les principales sont :

— Signalétique du bâtiment	18 k€
— Matériel interactif et affichage dynamique	66 k€
— Travaux de raccordement au réseau Rénater	17 k€
— Matériels et prestations informatiques pour le cœur de réseau	70 k€
— Autres matériels informatiques	51 k€
— Mobiliers des salles de cours	117 k€
— Mobiliers de bureaux	237 k€
— Mobiliers sur mesure (administratif et pédagogique)	85 k€

A noter que près de 600 k€ de ces acquisitions ont été financés par une subvention spécifique de l'État versée en 2013. Cette dernière a été comptabilisée en financement externe dans les capitaux propres et rattachée aux actifs financés de sorte que leur amortissement soit neutralisé.

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2014 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS 2014	DIMINUTIONS 2014	VALEUR AU 31/12/2014
c/2813 Constructions		87		87
c/2815 Installations techniques, matériel et outillage	33	1	- 33	1
c/2818 Autres immobilisations corporelles	1 745	142	- 1 758	129
TOTAL	1 779	230	- 1 791	217

L'impact de l'inventaire des biens meubles et de la sortie des travaux est le suivant :

ACTIFS INVENTORIÉS (AMORTISSEMENTS)	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	TOTAL
c/2818 Autres immobilisations corporelles	76	- 1779	- 1 702
TOTAL	76	- 1 779	- 1 702

L'augmentation de 76 k€ correspond à la reconstitution de l'amortissement des biens maintenus en comptabilité. Cet amortissement a été calculé au 31 décembre 2013 sur la base des nouvelles cadences d'amortissement votée par le Conseil d'administration le 3 octobre 2014.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2014 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS 2014	DIMINUTIONS 2014	VALEUR AU 31/12/2014
Participations et créances rattachées à des participations	10			10
Autres immobilisations financières	1			1
TOTAL	11	0	0	11

Dans le cadre d'une convention d'association, l'École a pris part à hauteur de 10 k€ au capital de la Comue « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

3.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2014
En-cours de production de biens	35	37
Produits finis :	1 677	1 645
<i>Publications Enc - DRE</i>	324	254
<i>Publications CTHS</i>	1 353	1 392
TOTAL	1 712	1 683

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication.

Les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition (DRE) sont vendus au public soit directement par l'École soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs.

Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à :

- la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies,
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile de France – ESMIF) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger. Cette opération s'est accompagnée du pilonnage d'exemplaires excédentaires afin de gérer au mieux les coûts de stockage et la particularité d'un catalogue de fonds à rotation lente.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires.

La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
<i>Valeur brute</i>	324	254
<i>Dépréciation</i>	- 300	- 210
Valeur nette du stock ENC - DRE	24	44
<i>Valeur brute</i>	1 353	1 392
<i>Dépréciation</i>	- 1 085	- 1 216
Valeur nette du stock CTHS	268	175

A noter que les stocks d'ouvrages entreposés par le CTHS dans son entrepôt de Bléry (Yvelines) n'ont pas fait l'objet d'une valorisation car ces publications ne font partie d'aucun catalogue.

3.1.3. CRÉANCES : NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
Avances et acomptes versés sur commande	0	0
Créances clients et comptes rattachés	291	277
Total Autres créances :	209	74
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	4	3
<i>Comptes de TVA c/445</i>	161	37
<i>Autres</i>	44	34
TOTAL	500	352

Le poste « Créances Clients et Comptes rattachés » n'inclut pas de produits à recevoir.

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2014.

3.1.4. TRÉSORERIE : NOTE ④

L'École dispose de deux comptes de dépôt ouverts à la Caisse des dépôts et consignations et auprès du réseau de la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP). C'est via ce dernier que l'essentiel des opérations de trésorerie sont exécutées.

Le placement en valeurs mobilières de placement est effectué sur le support monétaire « Natixis Cash Euribor », Sicav gérée par Natixis Asset Management.

Cette ligne de placement fait apparaître une plus-value latente d'environ 10 k€ à la clôture 2014.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
Valeurs mobilières de placement :	436	436
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	11	5
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	772	465
<i>Caisse et régies</i>	0	0
Total Disponibilités	783	471
Caisse des dépôts et consignations	0	0
Paiements émis non débités à la clôture	- 202	- 1
Trésorerie nette :	1 017	905

3.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE ⑤

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2014 mais qui se rattachent à 2015.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
Charges constatées d'avance c/486	16	16

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou loyers payables d'avance.

3.2. PASSIF

Montants en €

PASSIF		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		2 764,66	-
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		83 358,72	19 332 605,20
106	Réserves		2 008 948,22	962 253,59
11	Report à nouveau		- 238 578,61	-
12	Résultat de l'exercice		- 350 203,98	- 388 524,41
131	Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		8 238,31	-
134	Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		123 700,25	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		⑥	1 638 227,57	19 906 334,38
151	Provisions pour risques		-	-
158	Autres provisions pour charges		13 729,00	15 758,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		⑦	13 729,00	15 758,00
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
4419	Avances sur subventions		611 877,50	400 500,00
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		56 248,33	322 404,03
43-44	Dettes fiscales et sociales		1 676,69	2 173,69
42-46-47	Autres dettes		94 585,48	79 211,96
5121	Caisse des dépôts		89,55	-
5159	Virements en cours		201 965,96	1 153,24
TOTAL DETTES		⑧	966 481,63	805 481,04
487	Produits constatés d'avance	⑨	299 580,23	393 130,38
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			299 580,23	393 130,38
TOTAL			2 918 018,43	21 120 703,80

3.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2014 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 31/12/2013	AUGMENTATIONS 2014	DIMINUTIONS 2014	VALEUR AU 31/12/2014
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés <i>Fiabilisation du passif - Sorties de financements</i>	3	0	- 3 - 3	0
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés <i>Fiabilisation du passif - Sorties de financements</i> <i>Fiabilisation du passif - Sorties des quotes-parts</i> <i>Intégration du parc immobilier</i> <i>Nouveaux financements 2014</i> <i>Quotes-parts de l'exercice</i>	83	19 813 366 18 850 597	- 564 - 450 - 114	19 333
Réserves <i>Affectation du du RAN 2013</i> <i>Affectation du résultat 2013</i> <i>Correction des capitaux propres</i>	2 009	0	- 1 047 - 239 - 350 - 458	962
Report à nouveau <i>Affectation en réserves</i>	-239	239 239	0	0
Résultat 2013 <i>Affectation en réserves</i>	-350	350 350	0	0
Résultat 2014			- 389	- 389
TOTAL	1 506	20 402	- 2 002	19 906

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 31/12/2013	SUBVENTIONS REÇUES 2014	QUOTES-PARTS REPRISES	FIABILISATION SORTIES 2014	VALEUR AU 31/12/2013
Financements non rattachés à des actifs <i>Autres</i>	8 8	0		- 8 - 8	0 0
Financements rattachés à des actifs <i>Régions</i> <i>Communes</i> <i>Autres</i>	124 66 50 8	0	0	- 124 - 66 - 50 - 8	0 0 0 0
TOTAL	132			- 132	0

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature.

En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public.

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Leurs variations 2014 s'expliquent par :

- La contrepartie de l'inscription à l'actif des ensembles immobiliers situés à Paris, 65 rue de Richelieu et 17 rue des Bernardins. Remis en affectation par l'État, ces bâtiments constituent des financements en nature d'un montant total d'un peu moins de 19 M€.
- Près de 600 k€ de financement spécifique attribué par l'État en 2013 pour financer l'aménagement de l'École dans ses nouveaux locaux, rue de Richelieu.
- Le résultat des travaux de fiabilisation du haut de bilan. Ces travaux ont conduits à apurer du passif d'anciens financements externes non documentés et pour lesquels aucun actif identifié n'était rattaché.

- des réserves de l'établissement et du report à nouveau :

Ceux-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.

Le report à nouveau 2013 représente l'ensemble des retraitements effectués en 2013 suite aux changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus en 2013. Il a été affecté en réserves en même temps que le résultat de l'exercice lors de l'adoption des comptes 2013.

Des corrections ont été comptabilisées dans les réserves pour un total de - 458 k€. Elles sont consécutives aux importants travaux entrepris en 2014 pour fiabiliser le haut de bilan :

TRAVAUX DE FIABILISATION ENTREPRIS		VALEURS BRUTES DES ACTIFS	AMORTISSEMENT DES ACTIFS	FINANCEMENTS EXTERNES	TOTAL
Inventaire	Logiciels	- 198	1 978		- 595
	Matériels sortis	- 1 487			
	Matériels inscrits	84			
	Travaux sortis	- 972			
	Reconstitution amort. logiciels maintenus		- 5		- 5
	Reconstitution amort. matériels		- 76		- 76
Fiabilisation du passif	Sorties financement			584	584
	Sorties quotes-parts			- 366	- 366
TOTAL		- 2 573	1 897	218	- 458

Pour plus de précisions, se référer au § 2.1. « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* > *Un important travail de fiabilisation du haut de bilan mené en 2014* ».

— du résultat déficitaire de l'exercice 2014 (- 389 k€)

3.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 31/12/2013	DOTATIONS 2014	REPRISES 2014	PROVISIONS AU 31/12/2014
Provisions pour risques	0			0
Autres provisions pour risques et charges	14	16	- 14	16
TOTAL	14	16	- 14	16

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Le risque provisionné couvre l'ensemble des jours de congés maintenus sur compte épargne temps par le personnel. Elle ne concerne que le personnel payé sur budget propre.

3.2.3. DETTES : NOTE 8

Le poste « Dettes » est essentiellement composé d'une avance sur subvention (400 k€).

Cette avance représente un financement de 400 K€ attribué en 2014 par le MESR pour couvrir le coût du déménagement de la bibliothèque au 65, rue de Richelieu. Aucune dépense n'ayant été engagée à ce jour au titre de cette opération prévue à la fin 2015, cette subvention n'a pas été rattachée à l'exercice 2014. Elle sera comptabilisée le moment venu en produit de l'exercice ou en recette d'investissement selon la nature des dépenses financées (fonctionnement ou investissement).

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
Fournisseurs c/408	56	88
Personnel c/428	28	21
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	25	16
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	1	3
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en 2014</i>	3	2
<i>Autres</i>		1
Charges sociales c/ 438	1	2
TOTAL	115	111

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice. Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au paragraphe 2.2.6 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice* > *Passifs sociaux* ».

3.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE 9

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
Droits d'inscription	9	7
Prestation de recherche	286	264
Formation continue	4	10
Mises à disposition de personnel	0	41
Subvention État		40
Autres	0	31
TOTAL	300	393

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2014 mais qui se rattachent à 2015 ou aux exercices suivants. (Cf. § 2.2.6).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2014/2015 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2015.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.

Ceux relatifs à la mise à disposition de personnel sont relatifs à la refacturation de la masse salariale d'un post-doctorant à l'EPHE.

La subvention constatée d'avance à hauteur de 40 k€ fait suite à un financement versé par l'État en 2014 en contrepartie des coûts de fonctionnement 2014 du nouveau bâtiment rue de Richelieu. L'installation dans les nouveaux locaux ayant été retardée de quelques semaines, les 40 k€ représentent la part de ce financement versée en trop et que l'État déduira de son financement en 2015.



4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

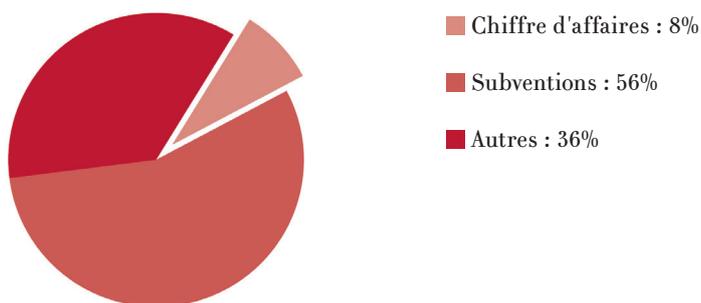
Le résultat de l'exercice 2014 est déficitaire. Il s'établit à - 389 k€ en baisse par rapport à ceux de 2013 (- 350 k€) et de 2012 (- 173 k€).

4.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2013		2014		VARIATION 2013/2014	
PRODUITS D'EXPLOITATION		①	4 178 037,00		4 279 437,88		2%	
SOUS TOTAL A - CHIFFRE D'AFFAIRES NET			354 211,04		361 650,77		2%	
707	Ventes de marchandises							
70	Prestations de services (sauf 707)			354 211,04		361 650,77		2%
SOUS-TOTAL B			3 823 825,96		3 917 787,11		2%	
71	Production stockée			374 059,37		- 29 409,14		- 108%
72	Production immobilisée					-		
74	Subventions d'exploitation			2 335 189,80		2 387 653,75		2%
781	Reprises sur amortissements et provisions			1 104 350,11		1 499 104,22		36%
791	Transferts de charges							
75	Autres produits de gestion courante			10 226,68		60 438,28		491%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-			
PRODUITS FINANCIERS			-		5,49			
766	Gains de change					5,49		
781	Reprises sur amortissements et provisions							
PRODUITS EXCEPTIONNELS		②	1 304 362,76		1 030,00		- 100%	
771	Sur opérations de gestion			1 304 362,76				- 100%
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs					50,00		
776	Produits de la neutralisation des amortissements							
777	Quote part des subventions d'investissement							
778	Autres produits exceptionnels					980,00		
TOTAL DES PRODUITS			5 482 399,76		4 280 473,37		- 22%	
Résultat			350 203,98		388 524,41			
Perte				350 203,98		388 524,41		
TOTAL GÉNÉRAL			5 832 603,74		4 668 997,78		- 20%	

Répartition des produits par nature (2014)



4.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION : NOTE ①

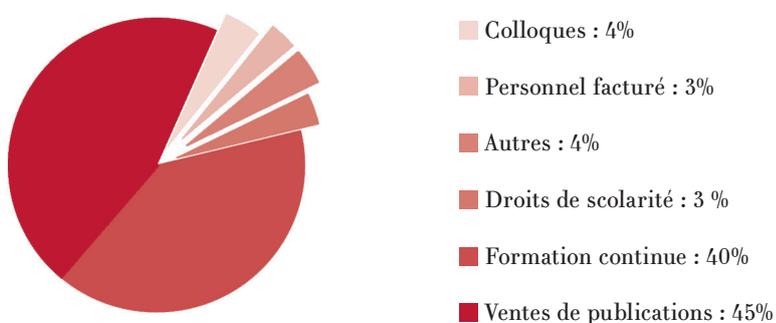
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES		2013	2014	EVOLUTION
c/7061	Droits de scolarité	12	12	1%
c/7065	Formation continue	119	145	22%
c/7066	Colloques	8	15	94%
c/7067	Ventes de publications	203	164	- 19%
c/7084	Personnel refacturé		11	
Autres	Autres prestations	12	14	18%
TOTAL		354	361	2,1%

Répartition du chiffre d'affaires par nature (2014)



Droits de scolarité

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2013/2014	2014/2015
Master	38	34
Doctorat	16	13
TOTAL	54	47
Auditeurs libres	18	13
TOTAL	72	60

Le nombre des inscriptions a baissé de 17% entre les rentrées 2013 et 2014.

Dans ce contexte, la stabilité du chiffre d'affaires s'explique par un nombre moindre d'élèves boursiers à la rentrée 2014. Ces derniers bénéficient d'une exonération de leurs droits d'inscription.

Formation continue

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2013	2014	EVOLUTION
ENC	97	126	30%
Urfist	22	19	- 14%
TOTAL	119	145	22%

ÉCOLE - VOLUME D'ACTIVITÉ	2013	2014	EVOLUTION
Nombre de stagiaires inscrits	241	344	43%
Nombre d'heures x stagiaires	36 096	73 765	104%

La hausse du chiffre d'affaires est la conséquence directe du développement de l'activité formation continue à l'École :

- La fréquentation des stages est en forte hausse : 187 stagiaires ont été accueillis contre 119 au cours de l'année passée.
- De nouveaux séminaires ont été ouverts (décoration du livre médiéval, recherches en archives, généalogie, etc.)

Colloques

Cette progression du chiffre d'affaire est imputable à la VII^e édition de Medialatinitas, Congrès international de latin médiéval qui s'est tenu à Lyon en septembre 2014. Cette manifestation a été organisée par l'École des chartes en partenariat avec l'École pratique des hautes études (EPHE) et l'université de Genève.

Ventes de publications

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition et du CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2013	2014	EVOLUTION
ENC – ventes directes	62	111	+ 79%
ENC – via distributeurs	1 084	1 160	+ 7%
CTHS – ventes directes	977	1 031	+ 6%
CTHS – via distributeurs	8 537	6 738	- 21%
TOTAL	10 660	9 040	- 15%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2013	2014	EVOLUTION
ENC – ventes directes	2	2	-
ENC – via distributeurs	20	32	+ 60%
CTHS – ventes directes	19	20	+ 6%
CTHS – via distributeurs	162	110	- 33%
TOTAL	203	164	- 20%

L'ensemble des ventes est en baisse significative : - 15% en volume et - 20% en valeur soit un chiffre d'affaires en baisse de près de 40 k€.

Cette évolution est sans commune mesure avec l'évolution du marché du livre dans son ensemble qui a accusé en France un repli de 1,1% en valeur en 2014 (Source : société d'études GFK – Le Monde.fr du 5 février 2015).

En ce qui concerne l'École :

La forte hausse du nombre de ventes directes est consécutive à une opération de vente soldée. C'est la raison pour laquelle cette hausse est sans effet sur le niveau du chiffre d'affaires qui reste stable.

Le chiffre d'affaires via le distributeur est lui en forte progression (+ 60%). Cette hausse en valeur bien plus importante que celle constatée en volume (+ 7%) fait suite à la comptabilisation tardive en 2014 d'une partie des ventes 2013 de l'ancien distributeur (13 k€).

En ce qui concerne le CTHS :

Les ventes via la Sodis (distributeur) sont en forte baisse (- 21% en volume et - 33% en valeur). Celles faites en direct sont en légère hausse mais compte tenu de leur faible volume, elles ne peuvent inverser la tendance globale baissière.

Le catalogue de la direction de la recherche et de l'édition est composé de 120 titres (hors positions de thèses), celui du CTHS, de 406 titres.

Personnel refacturé

Il s'agit de la refacturation de la masse salariale d'un post-doctorant de l'École mise à la disposition de l'EPHE dans le cadre d'une recherche effectuée par le Labex Hastec.

Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2013	2014	EVOLUTION
c/741	État	2 165	2 207	2%
c/744	Collectivités et organismes publics	92	163	78%
c/746	Dons et legs	34	14	- 57%
c/748	Autres	44	3	- 94%
TOTAL		2 335	2 388	2%

Subvention pour charges de service public

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 56% de ses produits soit 2 388 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

Attribuée à hauteur de 2 631 k€, celle-ci a été comptabilisée en produits de l'exercice pour seulement 2 191 k€ pour les raisons suivantes :

- Les 400 k€ versés au titre du déménagement finalement reporté de la bibliothèque ont été comptabilisés en avance reçue (Cf. § 3.2.3 « Dettes ») pour financer les dépenses concernées, le moment venu.
- Les 40 k€ représentant la part de la dotation attribuée en trop en 2014 au titre des coûts de fonctionnement du 65 rue de Richelieu ont été, de plus, comptabilisés en produits constatés d'avance (Cf. § 3.2.4. *Produits constatés d'avance*).

Recherche

La forte hausse des subventions versées par les collectivités et organismes publics traduit la montée en puissance de l'activité de recherche à l'École.

Les principaux contrats de recherche en 2014 sont :

FINANCEUR ET INTITULÉ DU CONTRAT DE RECHERCHE	MONTANT TOTAL	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2014	AVANCEMENT DU CONTRAT EN 2014 (*)
Campus Condorcet (Equipex) Projet Biblissima	293	65	22%
Bibliothèque nationale de France (BNF) Valorisation numérique des collections patrimoniales	38	12	32%
Ministère de la Culture Collecte d'archives (Centre André Chastel)	10	10	100%

(*) Pourcentage d'avancement du contrat au 31/12/2014 moins pourcentage au 31/12/2013.

Il est rappelé que les financements reçus au titre de la recherche sont comptabilisés en produits de l'exercice en fonction de l'avancement des contrats selon les coûts encourus.

La partie des financements versée d'avance au 31 décembre (+ 264 k€) est comptabilisée en produits constatés d'avance. Ces derniers représentent le chiffre d'affaires des prochains exercices.

Dons et legs

Ces dons ont été collectés dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » menée en collaboration avec la Société de l'École des chartes. La baisse de ce poste est consécutive à un changement dans leur suivi comptable. Pour la première fois en 2014, les dons non utilisés dans le cadre de l'opération (soit 11 k€) ont été exclus du résultat de l'exercice. Ils seront comptabilisés au titre des exercices au cours desquels les dépenses financées seront constatées.

A périmètre constant, la collecte 2014 s'élève à 25 k€ en baisse par rapport à 2013 (35 k€).

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises sont relatives à :

- l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2013 1 385 k€
- la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif 114 k€

Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés.

4.1.2. PRODUITS EXCEPTIONNELS : NOTE ②

Le montant très significatif constaté en 2013 est consécutif à l'apurement exceptionnel d'opérations anciennes au titre des exercices 2006 à 2009 *cf.* page 18.

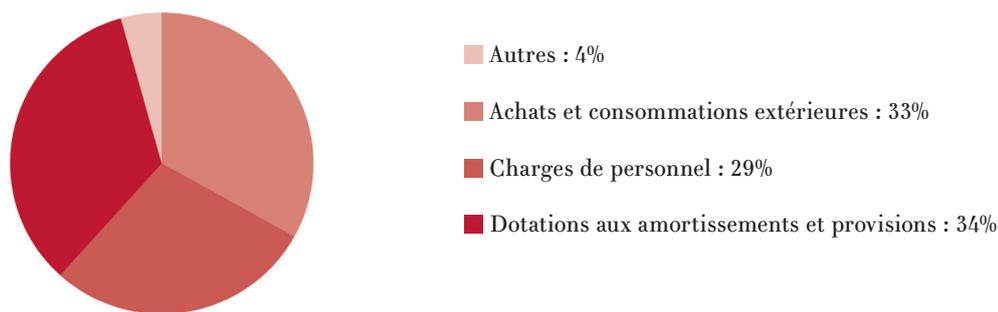
Cette opération n'a naturellement pas été reconduite en 2014.

4.2. CHARGES

Montants en €

CHARGES		NOTES DE RENOVI À L'ANNEXE	2013		2014		VARIATION 2013/2014	
CHARGES D'EXPLOITATION			4 388 883,51		4 668 742,78		6%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE			-		-			
607.608-6097	Achats de marchandises							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			369 290,79		355 193,67		- 4%	
601	Achats stockés - matières premières et fournitures			-		-		
602	Achats stockés - autres approvisionnements			-		-		
603	Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)			-		-		
604	Achats d'études et prestations		288 033,57		251 953,60		- 13%	
606	Achats non stockés de matières et fournitures		81 257,22		103 240,07		27%	
SERVICES EXTÉRIEURS			349 100,44		404 127,18		16%	
611	Sous traitance générale			-		-		
612	Crédit bail			-		-		
613	Locations		72 478,21		60 268,41		- 17%	
614	Charges locatives et de copropriété		66 011,78		77 138,62		17%	
615	Travaux d'entretien et réparation		51 146,85		91 313,78		79%	
616	Primes d'assurance		1 200,78		1 394,41		16%	
617	Études et recherches			-		-		
618	Divers		158 262,82		174 011,96		10%	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			737 169,11		784 953,02		6%	
621	Personnel extérieur à l'établissement			-		-		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		64 592,09		54 669,19		- 15%	
623	Publicité, publications, relations publiques		40 021,96		48 434,84		21%	
624	Transports		7 553,49		32 215,13		326%	
625	Déplacements missions et réceptions		145 760,58		179 643,51		23%	
626	Frais postaux et télécommunications		28 637,46		42 304,78		48%	
627	Services bancaires		277,94		308,62		11%	
628	Divers		450 325,59		427 376,95		- 5%	
IMPÔTS ET TAXES			908,00		21 409,04		2258%	
631 et 633	Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)		908,00		21 348,04		2251%	
635 et 637	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)			-	61,00			
CHARGES DE PERSONNEL			1 232 542,24		1 313 921,23		7%	
641	Rémunérations du personnel		858 095,18		924 188,27		8%	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		326 390,38		344 287,74		5%	
647	Autres charges sociales		48 056,68		45 445,22		- 5%	
648	Autres charges de personnel			-		-		
AUTRES CHARGES			220 759,40		202 831,49		- 8%	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences		169 399,72		121 526,69		- 28%	
654	Pertes sur créances irrécouvrables			-		-		
657	Charges spécifiques		51 070,49		79 551,00		56%	
658	Charges diverses de gestion courante		289,19		1 753,80		506%	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			1 479 113,53		1 586 307,15		7%	
681	DAP - charges d'exploitation		1 479 113,53		1 586 307,15		7%	
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-			
CHARGES FINANCIÈRES			-		-			
661	Charges d'intérêts			-		-		
666	Pertes de change			-		-		
686	DAP - charges financières			-		-		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 443 720,23		255,00		- 100%	
671	Sur opérations de gestion		1 443 720,23			-	- 100%	
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			-	255,00			
678	Autres charges exceptionnelles			-		-		
687	DAP - charges exceptionnelles			-		-		
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			-		-			
69	Impôt sur les bénéfices			-		-		
TOTAL DES CHARGES			5 832 603,74	5 832 603,74	4 668 997,78	4 668 997,78	24,9%	
Résultat								
Bénéfice								
TOTAL GÉNÉRAL			5 832 603,74	5 832 603,74	4 668 997,78	4 668 997,78		

Répartition des charges par nature (2014)



4.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION : NOTE ③

Achats et autres approvisionnements

Ce poste est en baisse sous l'effet notamment de la rubrique « achats d'études et de prestations » qui retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. La baisse est essentiellement imputable aux coûts d'impression (- 40 k€).

Services extérieurs et autres services extérieurs

Ces deux postes sont en hausse globalement de 9%.

La rubrique c/615 « travaux d'entretien et réparations » est en hausse de + 79% (+ 41 k€) sous l'effet de travaux liés à l'aménagement dans les nouveaux locaux.

La forte hausse de la ligne transport est naturellement liée au déménagement des services centraux de l'École du site Sorbonne vers le 65 de la rue de Richelieu en octobre 2014.

La progression de la rubrique c/625 « déplacements missions et réceptions » + 35 k€ soit + 23% fait suite aux déplacements des élèves à l'étranger.

Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2013	2014	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	1	21		+ 20
Salaires et traitements	858	924	+ 8%	+ 66
Charges sociales	326	344	+ 5%	+ 18
Autres charges sociales	48	45	- 5%	- 3
Dotations aux provisions	14	2	- 86%	- 12
TOTAL	1 247	1 337	+ 14%	+ 90

Salaires et traitements

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'École payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2014	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	21,8	23,8
Personnels enseignants	0	5	5
TOTAL	2	26,8	28,8

Alors que l'effectif est stable entre 2013 et 2014 (+ 0,2 ETP), les salaires et traitements versés sont en hausse de 8%.

Cette hausse est essentiellement imputable à un nombre plus important d'heures de vacances à l'occasion du déménagement.

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à 6,75 M€. Les effectifs se répartissent comme suit :

MASSE SALARIALE ÉTAT AU 31/12/2014 PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	24,6	7	31,6
Personnels enseignants	16	2,5	18,5
TOTAL	40,6	9,5	50,1

Charges sociales

L'évolution des charges sociales est logiquement corrélée à celle des salaires et traitements.

Autres charges sociales

Les autres charges sociales sont composées de la prise en charge partielle des frais de trajet entre le domicile et le travail, du subventionnement au titre de la restauration du personnel et enfin, de la médecine préventive.

Les charges de personnel comprennent 23 k€ de charges à payer (Cf. § 3.2.3 – Dettes – Note 8).

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014
Personnel c/428	28	21
<i>Heures complémentaires et vacances d'enseignement</i>	25	16
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	1	3
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en 2014</i>	3	2
<i>Autres</i>		1
Charges sociales c/ 438	1	2
TOTAL	29	23

Dotations aux provisions pour passifs sociaux

Cette dotation représente la valorisation des jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne temps.

Le montant important comptabilisé en 2013 est consécutif à un changement de méthode.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

– Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	158 k€
– Dotation aux provisions pour passifs sociaux (jours maintenus sur CET)	2 k€
– Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2014	1 426 k€

4.2.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES : NOTE 4

Le montant très significatif constaté en 2013 est consécutif à l'apurement exceptionnel d'opérations anciennes au titre des exercices 2006 à 2009 *cf.* page 18.

Cette opération n'a naturellement pas été reconduite en 2014.



65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
et
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)